ROYAUME DU MAROC
MINISTERE DE LA SANTE
ET DE LA PROTECTION SOCIALE
DIRECTION REGIONALE DE L'ORIENTAL
DELEGATION PROVINCIALE DE NADOR
CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE NADOR

Avis d'achat sur bon de commande N° : 108 /2026

Le centre hospitalier provincial Nador, procède à l'achat sur bon de commande des prestations objet du présent avis, en application des dispositions de l'article 91 du décret n° 2-22-431 relatif aux marchés publics.

Objet : PRESTATIONS DE GARDIENNAGE ET SURVEILLANCE DES LOCAUX DU NOUVEAU CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL NADOR

Consistance de prestations :

N°	Désignation des prestations	Unité de mesure	Quantité	Garanties
1	**PRESTATIONS DE GARDIENNAGE ET SURVEILLANCE DES LOCAUX DU NOUVEAU CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL NADOR La prestation de gardiennage objet du présent bon de commande est caractérisée comme suit :** - Nombre d'agents de sécurité : vingt-quatre (24) agents par jour ; - Durée de travail : huit (08) heures par jour et par agent ; 7 jours sur 7 jours 24 heures sur 24 heures - Durée de la prestation : 43 jours, à compter du lendemain de la date d'attribution du bon de commande. **-Le prestataire s'engage à respecter tous les textes législatifs et réglementaires en vigueur pour l'exercice de l'activité objet du bon de commande qui résultera du présent avis d'achat, à savoir:** *le salaire minimum légal, *le régime de sécurité sociale, *la durée de travail légale,	Journées de travail × Agents (43 × 24)	1032	▶ Caution provisoire de 2% du montant de bon de commande ▶ Une copie certifiée conforme l'originale de l'autorisation d'exercer les activités de gardiennage. ▶ Deux attestations de référence ou leurs copies certifies conformes à l'original délivrée par les maîtres d'ouvrage desquels le concurrent a exécuté les dites prestations, leur montant et l'année ainsi que le nom et la qualité de la signature et son appréciation le montant ne doit pas être inférieur à 117 000 DH. ▶ Les pièces doivent être livres dans un délai de 24 H avant l'attribution de Bon de commande. ▶ L'absence d'une des pièces mentionnées ci-dessus est un motif automatique d'éviction.

ARTICLE 1 : OBJET DU BON DE COMMANDE (BC).

La Réalisation des prestations de gardiennage et surveillance des locaux du nouveau centre hospitalier provincial Nador

ARTICLE 2 : LIEU DE LA PRESTATION :
NOUVEAU CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL NADOR

ARTICLE 3 : Consistance et description des prestations :

Le concurrent s'engage à assurer les prestations de surveillance, de gardiennage et de gestion des entrées et sorties des locaux de Nouveau centre hospitalier provincial NADOR, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, du lundi au dimanche.
À ce titre, les agents de sécurité sont chargés de :

- Contrôler les entrées et sorties, filtrer les accès et interdire l'accès aux personnes non autorisées,
- Assurer la protection des personnes, des biens, des locaux et des équipements contre les vols, le vandalisme et tout risque d'incident.
- Effectuer des rondes régulières de jour comme de nuit afin de vérifier la fermeture des portes et fenêtres, l'extinction des lumières et la prévention des risques d'incendie et de fuite d'eau.
- Contrôler l'accès aux bureaux en dehors des horaires administratifs et tenir un registre des accès du personnel pendant les week-ends et les jours fériés.
- Signaler toute anomalie et formuler des recommandations écrites pour améliorer la sécurité de l'établissement.
- En cas de sinistre, les agents doivent alerter immédiatement le superviseur et les services compétents, effectuer les premières interventions dans la limite de leurs moyens et de leur formation, contribuer à l'évacuation des lieux et faciliter l'intervention des secours.

ARTICLE 4 : CALENDRIER D'EXÉCUTION

La surveillance, le gardiennage et la sécurité de tous les locaux du nouveau centre hospitalier provincial Nador, seront assurées de jour comme la nuit :

Horaire d'exécution des prestations :

Répartis comme suit :

- ❖ 24 agents 7 jours/7 jours 24H/24H

Les horaires d'interventions peuvent être modifiés par le Maitre d'ouvrage selon les impératifs d'exploitation

- voie électronique via le portail des marchés publics accessible àl'adress

ROYAUME DU MAROC
MINISTRE DE LA SANTE
ET DE LA PROTECTION SOCIALE
DIRECTION REGIONALE DE L'ORIENTAL
DELEGATION PROVINCIALE DE NADOR
CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE NADOR

المملكة المغربية
وزارة الصحة والحماية الاجتماعية
المديرية الجهوية للشرق
المندوبية الإقليمية للناظور
المركز الاستشفائي الإقليمي للناظور

ARTICLE 8 SOUS DETAIL DES PRIX(correspondant à une journée de travail)

SMIG Net par agent (agent/Jours) (1)	Charges sociales correspondant à un SMIG journalier (2)				Congé payé (18j/an) 5,77% (3)	Jours fériés (14j/an) 4.5% (4)	Total (1+2+3+4) (5)	Assurance (6)	Charges (7)	Marge bénéficiaire (8)	Prix unitaire d'une journée de travail (Hors T.V.A).(5)+(6)+(7)+(8) (9)	Nombre d'agent (24)	Prix total (Hors TVA)X 43 jours (9)*(10)x 43 (11)	TVA (20 %) (11)x20 % (12)	Prix total TTC (11)+(12)
	Prestations familiales (6,4 %)	AMO (4,11 %)	Prestations sociales à CT (1,05%) et LT (7,93 %) total 8.98%	Taxe de Formation professionnelle correspondant a une journée de travail (1,6 %)											
(17.92DhsX8) HEURES	9.17	5.89	12.87	2.29	8.27	6.45	187.36								

NB :

- Le concurrent doit respecter la forme de sous détail a défaut son offre financière sera rejeté
- Le salaire horaire ne peut être inferieur a 17.92 DHS
- Taux règlementaire en vigueur à la date de publication des avis du présent appel d'offre
- Le concurrent est tenu pour l'établissement de son prix unitaire: Calculé sur la base d'un SMIG journalier de 8 heures (le prix unitaire doit être supérieur de 187.36
- Le montant de l'assurance, charge, marge bénéficiaire ne doit pas être nul
- Le titulaire de bon de commande est tenu de contracter une assurance couvrant pendant toute la durée dudit du bon de commande des risques
- Inhérents à l'exécution des prestations de service notamment :
- Assurance pour maladie ou accident de travail, assurance de responsabilité civil à l'égard des employés
- Seuls les deux chiffres après la virgule sont pris en considération dans le calcul (les deux premières décimales après la virgule sans majoration ou arrondissement)
- Toutes les cases doivent être renseignées conformément aux dispositions législatives en vigueur, sinon l'Offre sera écartée.
- Toutes les cases doivent être chiffrées et aucune ne peut être égale à zéro sinon l'Offre sera écartée.
- Toute Offre basée sur contrat ANAPEC sera écartée
- **Lieu d'exécution : NOUVEAU CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL NADOR**
- **Délai de d'exécution :43 jours. du 19/11/2026 à 31/12/2026**
- **Date et heure limites de réception des devis des concurrents :10/11/2026 à 12:00**

Le dépôt des devis des concurrents se fait conformément à l'article N° 91 du Décret N° 2-22-431 relatif aux marches publies du 15 Chaabane 1444 (8 mars 2023).
Les dossiers doivent être déposés par voie électronique via le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma.

La Directrice par intérim
Dr EL AMRI Nasrine